



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 01/10/2024

DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 28 – DRT- 005

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de la faculté de droit et science politique*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE du 26 mars 2024 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de la faculté de droit et science politique pour 2024-2025 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Licence - ESL

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-JERSEY 2024-2025
--

Diplômes d'université

MCC-DU-Collège Supérieur de droit-2024-2025

MCC-DU-Master Europeen en Science du Travail-2024-2025
--

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,</i>		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme JERSEY									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE (Double diplôme Franco-Russe)													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

PARCOURS SOCIAL															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H

PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	OPTION								CT (Contrôle terminal)		Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	S2	Compétences informationnelles		4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit international 1 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	OPTION								CT (Contrôle terminal)				Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES				2	2	Oui	Oui						

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Collège Supérieur de Droit	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
Le Diplôme Universitaire niveau Licence est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'études, adossé à la 3e année de la Licence en Droit. Le Diplôme Universitaire niveau Master est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'étude, adossé à la 1ère année de Master pour le niveau. L'inscription au Diplôme Universitaire du CSD ne confère pas le statut d'étudiant.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
La validation du diplôme universitaire est acquise par l'obtention minimale de la note de 10 sur 20 L'obtention du diplôme donne lieu à l'une des mentions suivantes : - cum laude : si le candidat obtient une note moyenne comprise entre 10 et 11.99 - magna cum laude : si le candidat obtient une note moyenne comprise entre 12 et 13.99 - insigni cum laude : si le candidat obtient une note moyenne comprise entre 14 et 15.99 - summa cum laude: si le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 16		
Capitalisation/conservation		
Aucun crédit ECTS n'est attribué pour ce diplôme.		
Compensation		
/		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	DU Master européen en sciences du travail	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Les enseignements sont dispensés en anglais et/ou dans la langue des pays partenaires.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
<p>Le diplôme d'université est délivré dans le cadre d'une convention entre l'Université Toulouse Capitole et les universités partenaires du réseau MEST suivantes (*) : Université de Brême (Allemagne), Université de Trier (Allemagne), Université catholique de Louvain (Belgique), Dublin Collège (Irlande), Université de Florence (Italie), Université de Milan (Italie), Université d'Amsterdam (Pays-Bas), Université de Lisbonne (Portugal), Université Autonome de Barcelone (Espagne), Université de Ljubljana (Slovénie), Școala Națională de Studii Politice și Administrative din București (Bucarest, Roumanie).</p> <p>- Dans le cadre du parcours "Mobilité sortante" : mobilité au semestre 4 des étudiants du M2 DSTE de l'Université Toulouse Capitole vers une université européenne membre du réseau MEST (*). Cette mobilité est soumise à une condition d'admissibilité sur dossier académique, entretien de langue et entretien de motivation. Les étudiants inscrits au M2 DSTE doivent s'inscrire en parallèle au DU Master européen en sciences du travail (avec frais d'inscription). Le parcours pédagogique individualisé à valider est communiqué en début d'année à chacun des étudiants retenus. Les étudiants suivent et sont évalués sur les enseignements de l'université partenaire, pour un total de 24 ECTS. La moyenne obtenue en mobilité est reportée sur le DU MEST pour sa délivrance, et sur les 2 UE "niveau expert" du semestre 4 du M2 DSTE pour l'obtention de ce Master. L'obtention des 24 ECTS permet en outre à l'étudiant de demander la délivrance du "Certificat MEST" (sans frais supplémentaire) auprès de l'université de Louvain, partenaire coordinateur du réseau MEST.</p> <p>- Dans le cadre du parcours "Mobilité entrante" : mobilité au semestre 4 des étudiants d'une université européenne membre du réseau MEST (*) vers l'Université Toulouse Capitole, sur autorisation de leur université d'origine. Ils sont inscrits sur le DU MEST (sans frais d'inscription). Ils doivent suivre et valider les deux UE "niveau expert" (7 matières obligatoires, mutualisées avec le M2 DSTE, 24 ECTS). L'obtention des 24 ECTS permet à l'étudiant de demander la délivrance du "Certificat MEST" (sans frais supplémentaire) auprès de l'université de Louvain, partenaire coordinateur du réseau MEST.</p> <p>Cas particulier : Parcours "Mobilité entrante - Louvain" : pour les étudiants entrants dont l'université d'origine est Louvain, ils devront en sus réaliser un exposé oral en lien avec la matière "Droit social européen des entreprises en difficulté" dont le sujet sera donné par les responsables de ce cours, qui donnera lieu à une note (donc contrôle terminal) pour 6 ECTS supplémentaires, afin d'atteindre pour eux un total de 30 ECTS.</p>		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
<p>- Pour la "mobilité sortante" : modalités d'évaluation des enseignements définies par l'université partenaire.</p> <p>- Pour la "mobilité entrante" : modalité d'évaluation des enseignements définies dans les MCC du DU MEST.</p>		
Seconde chance		
Non applicable.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Le DU est validé dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale de 10/20 au DU.		
Compensation		
<p>Applicable pour la "mobilité entrante" :</p> <p>- Les UE sont validés isolément ou par compensation.</p> <p>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</p>		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DU Master européen en sciences du travail											Session unique			Observation examen
Parcours													Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Parcours	ANNUEL	PARCOURS MOBILITE SORTANTE														
UE	ANNUEL	Enseignements du semestre 4 suivis dans l'université partenaire			heures selon maquette université partenaire			24		Oui						Modalités d'examen définies par l'université partenaire. Report de la moyenne obtenue en mobilité.
Parcours	ANNUEL	PARCOURS MOBILITE ENTRANTE - EUROPE			162			24	24							
UE	ANNUEL	UE (Niveau expert) : Droit social international, européen et comparé			102			15	15	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés de relations professionnelles	porté	M2 DSTE	21				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés d'emploi et de formation	porté	M2 DSTE	21				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés de protection sociale	porté	M2 DSTE	21				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Droit social européen des entreprises en difficulté	porté	M2 DSTE	24				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	ANNUEL	Mobilité internationale des travailleurs	porté	M2 DSTE	15				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	ANNUEL	UE (Niveau expert) : Transformation du monde du travail, des modalités de travail et de la protection sociale			60			9	9	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Analyse des organisations	porté	M2 DSTE	21				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Socio-éco du travail	porté	M2 DSTE	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Actualité de la protection sociale	porté	M2 DSTE	9				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Parcours	ANNUEL	PARCOURS MOBILITE ENTRANTE - LOUVAIN (uniquement pour les étudiants inscrits à l'université de Louvain)			162			30	24							
UE	ANNUEL	UE (Niveau expert) : Droit social international, européen et comparé			102			21	15	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés de relations professionnelles	porté	M2 DSTE	21				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés d'emploi et de formation	porté	M2 DSTE	21				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés de protection sociale	porté	M2 DSTE	21				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Droit social européen des entreprises en difficulté	porté	M2 DSTE	24				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Evaluation sous forme d'1 écrit de 1h30 et d'un oral
Matière	ANNUEL	Mobilité internationale des travailleurs	porté	M2 DSTE	15				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	ANNUEL	UE (Niveau expert) : Transformation du monde du travail, des modalités de travail et de la protection sociale			60			9	9	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Analyse des organisations	porté	M2 DSTE	21				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Socio-éco du travail	porté	M2 DSTE	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Actualité de la protection sociale	porté	M2 DSTE	9				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				